

RAPPORT ANNUEL 2025

BADGEZ
ICI



Service public de gestion
et de prévention des déchets

1 La Lande | 35190 Tinténiac |
valcobreizh.fr | 02 99 68 03 15





EDITORIAL

Ronan Salaün

Président du SMICTOM Valcobreizh

L'année 2025 referme presque un mandat, et 2026 ouvre déjà le suivant.

Présider un syndicat de déchets ne semble pas le plus glamour des mandats. Et pourtant, c'est sans doute l'un des plus utiles.

Nous l'avons placé sous le signe de la réduction et de la valorisation. Les résultats sont là : nos ordures ménagères diminuent d'année en année, le compostage et le réemploi s'enracinent et la modernisation de nos déchèteries franchit une étape décisive avec le contrôle d'accès.

Derrière ces avancées, il y a l'engagement quotidien des habitants, des agents et des élus de nos 52 communes.

Soyons lucides : des marges de progrès demeurent, sur le tri comme sur les coûts. C'est l'un des enjeux du mandat qui s'ouvre.

Avec l'équipe nouvellement installée, je veux faire de Valcobreizh un syndicat pleinement tourné vers l'économie circulaire : moins de déchets, mieux valorisés.

Merci à toutes celles et ceux qui font vivre ce service public. Bonne lecture.

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION _____ 5

Missions
Territoire et population
Comité syndical
Bureau syndical
Organigramme
Délibérations du comité syndical en 2025

2. INDICATEURS TECHNIQUES _____ 14

Matériel roulant de collecte
Collecte des ordures ménagères
Collecte des biodéchets
Collecte des déchets recyclables
Collecte séparée (verre, papiers, journaux et textiles)
Répartition du recyclage matériaux
Erreurs de tri dans les emballages
Collecte en déchèteries
Le circuit de nos déchets
Evolution des principaux ratios

3. PRÉVENTION DES DÉCHETS _____ 34

PLPDMA : un programme pour réduire les déchets
Compostage : une enquête pour connaître les pratiques
Vente de composteurs et de lombricomposteurs
Collecte séparée des papiers et des journaux
Collecte des coquilles vides en déchèterie
Vide-déchèterie : le réemploi comme priorité
Aide à l'acquisition de broyeurs à végétaux
Aide à l'acquisition de produits d'hygiène durables

4. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX _____ 45

Résultats de la valorisation
Bilan matières

5. INDICATEURS FINANCIERS _____ 49

Compte administratif 2025
Capacité d'autofinancement / Dette
Coût net des prestations de collecte et d'élimination
Répartition des coûts suivant la nature
Indice breton de l'achat local : le SMICTOM bien placé
Redevance : fonctionnement et tarifs
Marché public attribué en 2025

6. BILAN ET PERSPECTIVES _____ 59

Bilan
Perspectives

Impression papier recyclé par l'imprimerie du Rimon à Noyal-Chatillon-sur-Seiche (35). Juin 2026
200 exemplaires. Directeur de publication : Ronan Salaün. Photos : Thomas Crabot, SMICTOM
Valcobreizh, Freepik.

1. PRÉSENTATION



Missions

Les communautés de communes ont délégué
au SMICTOM les compétences suivantes :



La prévention
des déchets



La pré-collecte



La gestion
des déchèteries



La gestion
de la redevance



La collecte des ordures
ménagères et des
déchets recyclables



Engagements vis à vis de l'utilisateur

Améliorer l'expérience usager pour lui garantir des services et un accueil de qualité

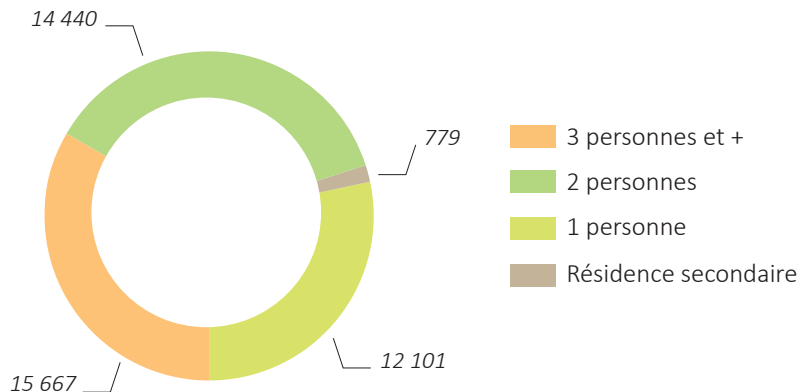
Lui accorder une écoute active pour lui apporter une réponse personnalisée

L'accompagner dans son parcours de nouvel usager du service public de gestion des déchets

42 987

C'est le nombre de foyers inscrits au SMICTOM

Nombre de dossiers actifs selon le modèle de facturation :



Accueil des usagers

Le SMICTOM accueille les usagers dans ses bureaux à Tinténac les lundis, mercredis et vendredis de 9h à 12h30 et de 14h à 17h ; les mardis et jeudis de 9h à 12h30. Ces horaires sont susceptibles d'être aménagés durant la période estivale.

Les services du SMICTOM sont joignables **par téléphone** de 8h30 à 13h du lundi au vendredi.

Territoire et population

52

C'est le nombre de communes qui composent le SMICTOM

99 862

C'est le nombre d'habitants du territoire au 1^{er} janvier 2025



Comité syndical

Premier organe délibérant, le comité syndical est administré par 34 délégués titulaires et 18 suppléants issus des communes adhérentes au SMICTOM. Désignés par les communautés de communes membres, les délégués siègent pour six ans. Le comité syndical se réunit environ tous les deux mois. Le comité syndical prend les décisions concernant les affaires courantes, les investissements et les projets du syndicat.

Composition du comité syndical au 31 décembre 2025 :

CC Bretagne Romantique :

Titulaires : Philippe MORIN | Jean-Luc LEGRAND | Vincent DAUNAY | France LEMAITRE | Sébastien DELABROISE | François BORDIN | Georges DUMAS | Erick MASSON | Benoît SOHIER | Audrey LEDOS | Serge MILLET | Eric BARBY

Suppléants : Christian VEYRE | Johann MORIN | Joëla GRIFFON | Pierre SORAIS | Vincent MELCION | Magali CATHERINE

CC Val d'Ille-Aubigné :

Titulaires : Philippe COEUR-QUËTIN | Isabelle JOUCAN | Jean-Pierre GOUPIL | Philippe ESNAULT | Patrice DUMAS | Anne MARGOLIS | Ginette EON-MARCHIX | Jacques RICHARD | Bertrand LEGENDRE | Isabelle RENOARD | Yves DESMIDT | Raymond BERTHELOT

Suppléants : Jean-Claude PANNETIER | Jean-Charles GRUEL | Pia BOYER | Frédéric BOUGEOT | Stéphane MESLIF | Pascal DEWASMES

CC Saint-Méen-Montauban :

Titulaires : Marie-Laure PEZZOLA | Jean-Claude HARLÉ

Suppléant : Vivien HANOT

CC Liffré Cormier Communauté :

Titulaires : Ronan SALAÛN | Emma LECANU | Yannick DANTON | Jean-Pierre DAVENEL | Michel ADKINS | Isabelle GAUTIER | Olivier BARBETTE

Suppléants : Claire BRIDEL | Sylvie PRETOT-TILLMANN | François BEAUGENDRE

CC Couesnon Marches de Bretagne :

Titulaire : Patrick BESNARD

Suppléant : Christian HUBERT

Bureau syndical

Le comité syndical confie au bureau syndical une partie de ses missions comme le **suivi financier, le fonctionnement du syndicat, la planification et le suivi des projets** en cours.

Le bureau est composé **d'un président et de cinq vice-présidents**. Le bureau se réunit tous les quinze jours environ. En parallèle, cinq commissions sont chargées de proposer des orientations et axes de travail aux membres du comité syndical.



Ronan SALAÛN
(Liffré Cormier Communauté)
Président



Patrice DUMAS
(CC Val d'Ille-Aubigné)
1^{er} Vice-Président

En charge de la prévention, de l'évitement des déchets, du développement durable et du suivi réglementaire



Georges DUMAS
(CC Bretagne Romantique)
2^e Vice-Président

En charge des ressources humaines et de la collecte



Emma LECANU
(Liffré Cormier Communauté)
3^e Vice-Présidente

En charge de la relation citoyenne, de l'accueil-redevance et de la communication



Serge MILLET
(CC Bretagne Romantique)
4^e Vice-Président

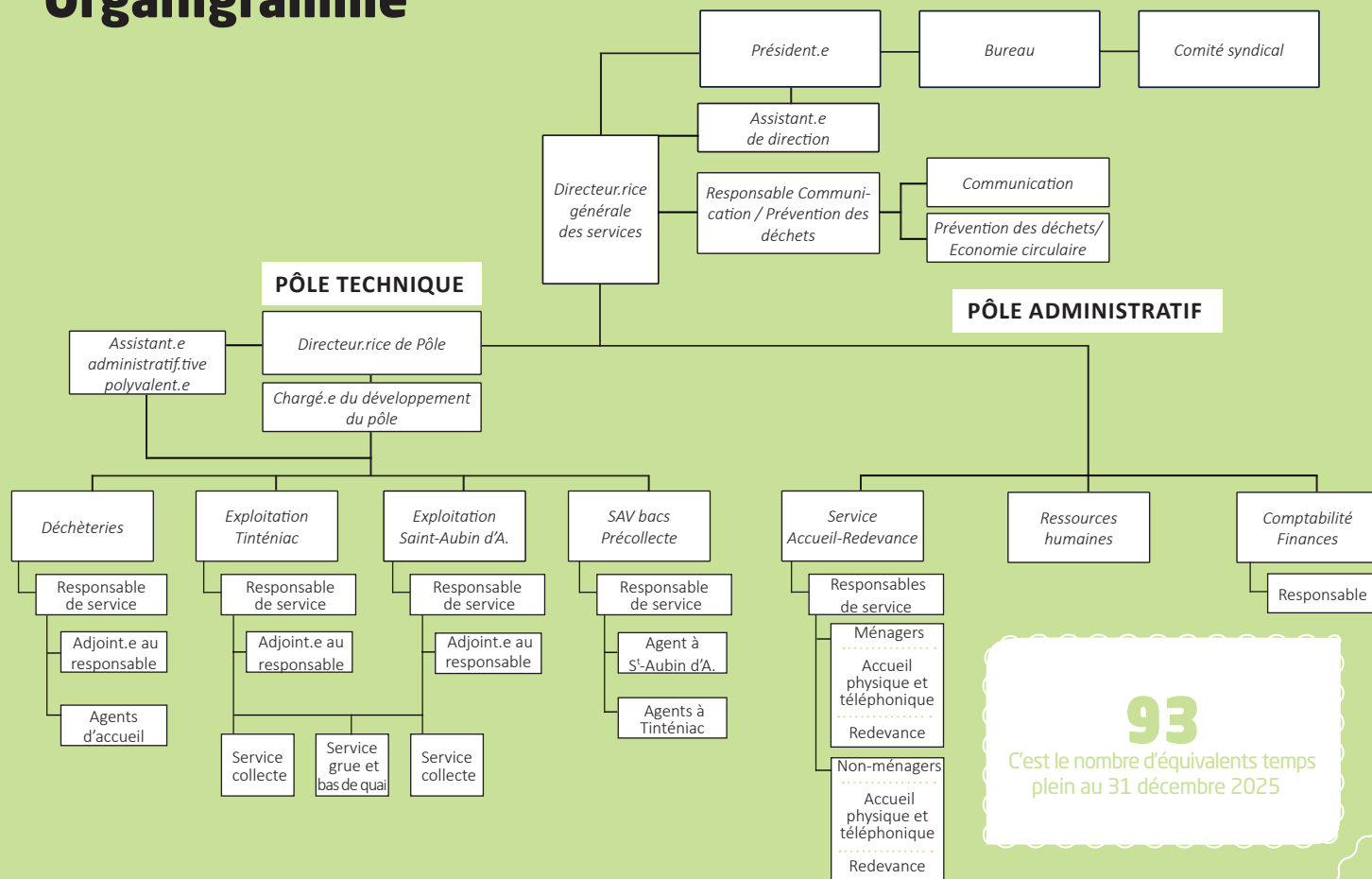
En charge des finances et des moyens généraux



Ginette ÉON-MARCHIX
(CC Val d'Ille-Aubigné)
5^e Vice-Présidente

En charge des déchèteries et des travaux

Organigramme



93

C'est le nombre d'équivalents temps plein au 31 décembre 2025

Délibérations du comité syndical en 2025

DATE	NUMÉRO DE DÉLIBÉRATION-INTITULÉ
5 février	2025_01 Approbation du procès-verbal du 11.12.2024 2025_02 Solidarité Mayotte 2025_03 Nouveau contrat CITEO 2025_04 Tarifs apports des non ménagers en déchèterie 2025_05 Rendu compte- ligne de trésorerie 2025_06 Bail locatif- garage Le Cruel à Saint-Germain-sur-Ille 2025_07 Mise à jour du règlement de facturation

20 mars	2025_08 Approbation du procès-verbal du 5.02.2025 2025_09 Autorisation de signature par le SMPRB du « Contrat type pour la collecte sélective » dit « Contrat Type Unique (CTU) 2025-2029 » avec CITEO/ADELPHÉ 2025_10 Autorisation de signature par le SMPRB du « Contrat relatif à la prise en charge des articles de sport et de loisirs collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets » avec l'éco-organisme agréé 2025_10 Risque Santé – Consultation menée par le Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine 2025_11 Refashion : reversement du soutien financier aux associations conventionnées pour différents types d'actions
----------------	---

DATE	NUMÉRO DE DÉLIBÉRATION-INTITULÉ
25 juin	2025_12 Approbation du procès-verbal du 12.03.2025 2025_13 Approbation du procès-verbal du 20.03.2025 2025_15 Compte de gestion 2024 2025_16 Compte administratif 2024 2025_17 Budget supplémentaire au budget 2024 2025_18 Rapport annuel 2024 2025_19 Mise à jour du tableau des effectifs au 01.07.2025 2025_20 Convention Mégalis - Délégué à la protection des données 2025_21 Renouvellement de l'adhésion au service du délégué à la protection des données du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine 2025_22 Cession immobilisation- cession véhicule Clio 2025_23 Acquisition d'une benne à ordures ménagères 2025_24 Projet de déchèterie de Melesse- autorisation de marché de maîtrise d'oeuvre 2025_25 Autorisation marché PAV aérien 2025_26 Autorisation marché carburant 2025_27 AMI CITEO - En boîte le plat 2025_28 Mise à jour des tarifs du SMICTOM Valcobreizh 2025_29 Convention Saint-Malo Agglomération- accès à la déchèterie de Miniac-Morvan

Retrouvez les compte-rendus des séances sur www.valcobreizh.fr

DATE	NUMÉRO DE DÉLIBÉRATION-INTITULÉ
1^{er} octobre	2025_30 Approbation du procès-verbal du 25.06.2025
	2025_31 Rapport annuel du SMPRB
	2025_32 Modification des statuts du SMPRB- approbation
	2025_33 Eco-organismes - REP Pneumatiques - signature du contrat
	2025_34 Mise à jour du tableau des effectifs au 1 ^{er} octobre 2025
	2025_35 Octroi de titres-restaurant pour les agents bénéficiant d'une décharge partielle d'activité syndicale
	2025_36 Centrale solaire de Brei Sun ISDND- financement des projets
	2025_37 Approbation du bail emphytéotique administratif relatif à l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le site ISDND de Tinténia et autorisation donnée au Président pour signature
	2025_38 Décision modificative n°1- BP 2025
	2025_39 Cession immobilisation - Cession caissons et bennes à ordures ménagères
	2025_40 Cession immobilisation- Cession véhicule Clio
	2025_41 Autorisation de lancement marché de fournitures composteurs
	2025_42 Autorisation de location d'un terrain communal à la société Marc SA
	2025_43 Approbation de la convention de partenariat avec Bretagne Développement Innovation (BDI) dans le cadre du projet «collecte des emballages réemployables en Bretagne», lauréat de l'appel à projet CITEO «levier d'innovation 2024»

DATE	NUMÉRO DE DÉLIBÉRATION-INTITULÉ
26 novembre	2025_44 Approbation du procès-verbal du 01.10.2025
	2025_45 Débat d'orientations budgétaires 2026
	2025_46 Décision modificative n°2- BP 2025
	2025_47 Approbation d'une convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de La Bouëxière et le SMICTOM Valcobreizh pour l'aménagement de la voie d'accès à la future déchèterie de La Touche Ory
	2025_48 Acquisition d'une partie de la parcelle E1783 auprès de la commune de Melesse - lieu-dit Les Guimondières
	2025_49 Tarifs d'accès à la déchèterie de Miniac-Morvan
	2025_50 Contrat fourniture bioGNV
	2025_51 Mise en place de systèmes de vidéoprotection sur les déchèteries- modification du règlement intérieur
	2025_52 Autorisation de signature par le SMPRB du «contrat relatif à la prise en charge des déchets d'huile minérale ou synthétique, lubrifiante ou industrielle» avec l'éco-organisme agréé
	2025_53 Délibération instituant l'indemnité horaire pour travail supplémentaire
	2025_54 Participation à la mutuelle
10 décembre	2025_55 Approbation du procès-verbal du 26.11.2025
	2025_56 Vote du budget primitif 2026
	2025_57 Tarifs 2026 du SMICTOM Valcobreizh
	2025_58 Attribution marché public – Fourniture et livraisons de colonnes aériennes
	2025_59 Autorisation de lancer une consultation marché fourniture et entretien de vêtements de travail

2. INDICATEURS TECHNIQUES



Matériel roulant de collecte

Les antennes de collecte de Saint-Aubin d'Aubigné et de Tinténiac sont équipées de différents véhicules pour remplir leurs missions :

- de dix bennes d'ordures ménagères dont trois bennes bioGNV,
- de trois porteurs grues afin d'effectuer la collecte des points d'apport volontaire (emballages, ordures ménagères, journaux, verre, papiers...).



Collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont collectées chaque semaine en porte à porte dans les 52 communes du territoire. Certaines d'entre elles sont équipées de points d'apport volontaire (PAV), équipés d'une colonne ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables. Ces PAV sont collectés à la même fréquence que les bacs individuels et collectifs.



LE SAVEZ-VOUS ?

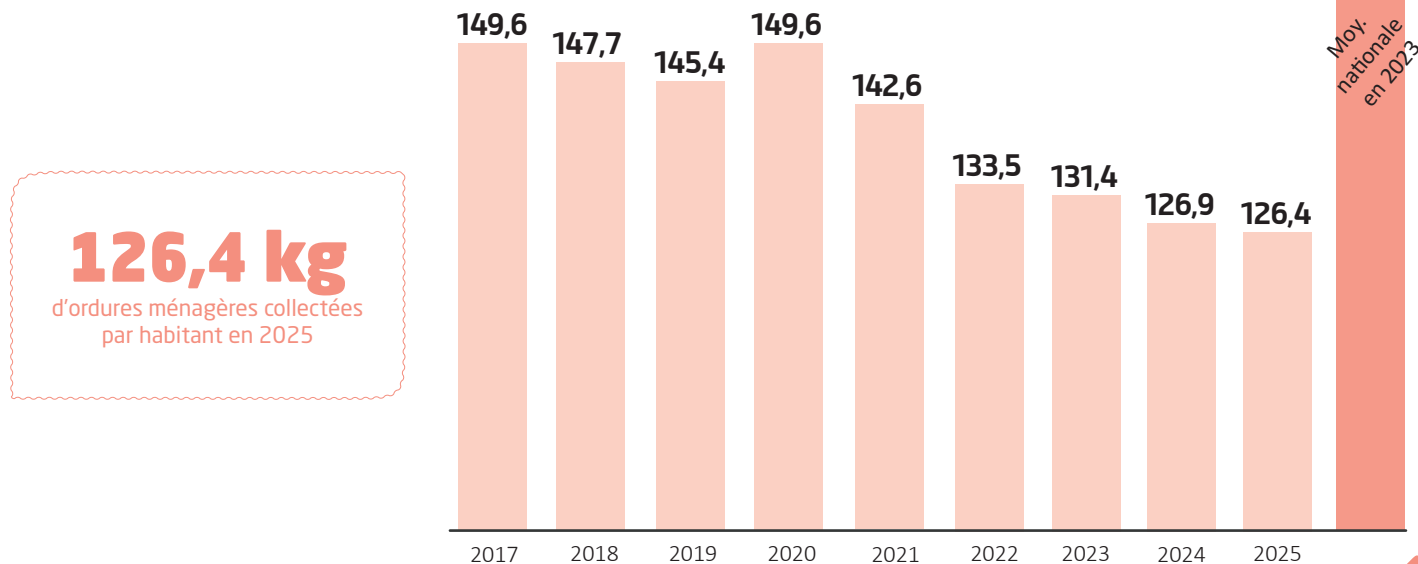
Une fois collectées, les ordures ménagères sont transférées dans une unité de valorisation énergétique pour y être incinérées. Leur incinération permettra de produire de la chaleur en autoconsommation pour l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 1 700 foyers.

Ratio d'ordures ménagères (kg/hab.) :

La production d'ordures ménagères diminue pour la 5^e année consécutive. Entre 2020 et 2025, le ratio par habitant est passé de **149,6 kg par an à 126,4 kg par an** soit une **baisse de plus de 15%**.

En 2025, 12 626,16 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur le territoire du SMICTOM.

Le ratio d'ordures ménagères est largement inférieur à la moyenne nationale (245 kg/an/hab. en 2021).



Collecte des biodéchets

Soucieux d'offrir une solution de proximité aux cantines et aux restaurants scolaires de son territoire, le SMICTOM propose depuis septembre 2023 **la collecte des biodéchets auprès des établissements volontaires**. En 2024, le SMICTOM a élargi son offre à d'autres professionnels (EHPAD, restaurants, boulangers...)

Chaque jeudi, une benne d'ordures ménagères effectue la collecte en bacs. Les biodéchets sont ensuite acheminés au **GAEC du Champ Fleury (Liffré)** où ils sont transformés en biogaz.

Depuis le printemps 2025, le SMICTOM propose dans cinq communes (**Melesse, La Mézière, Combourg, Tinténac et La Bouëxière**) la collecte en point d'apport volontaire pour certains habitants du territoire résidant en habitat vertical.

146,5 t

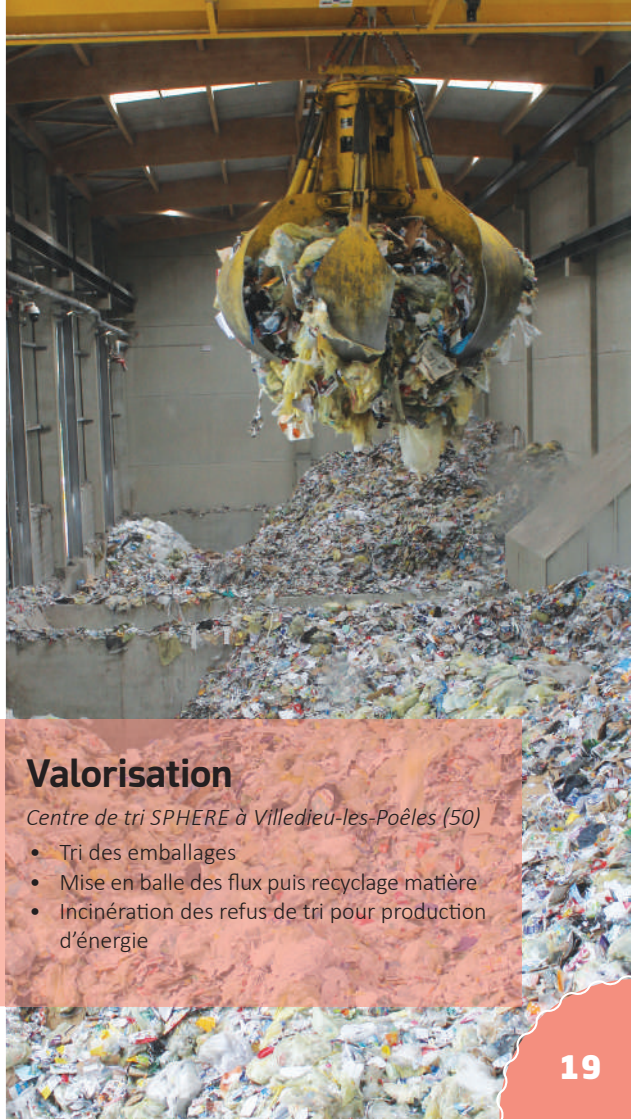
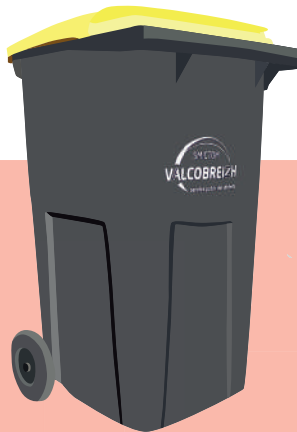
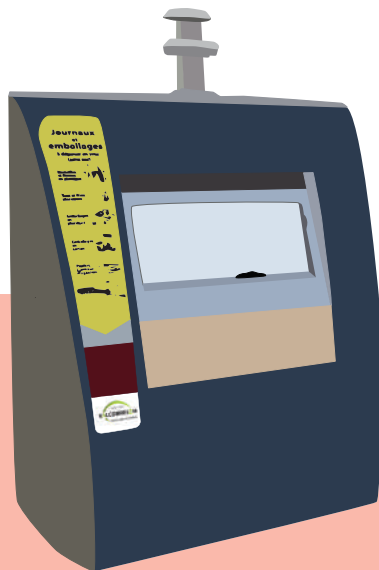
de biodéchets collectés en 2025



Collecte des déchets recyclables

La collecte du tri sélectif (emballages) est réalisée, dans des bacs à couvercle jaune ou en points d'apport volontaire, **tous les quinze jours** sur l'ensemble du territoire.

La consigne de tri est simple : **tous les emballages (en plastique, en métal ou en carton) se trient !**



Valorisation

Centre de tri SPHERE à Villedieu-les-Poêles (50)

- Tri des emballages
- Mise en balle des flux puis recyclage matière
- Incinération des refus de tri pour production d'énergie

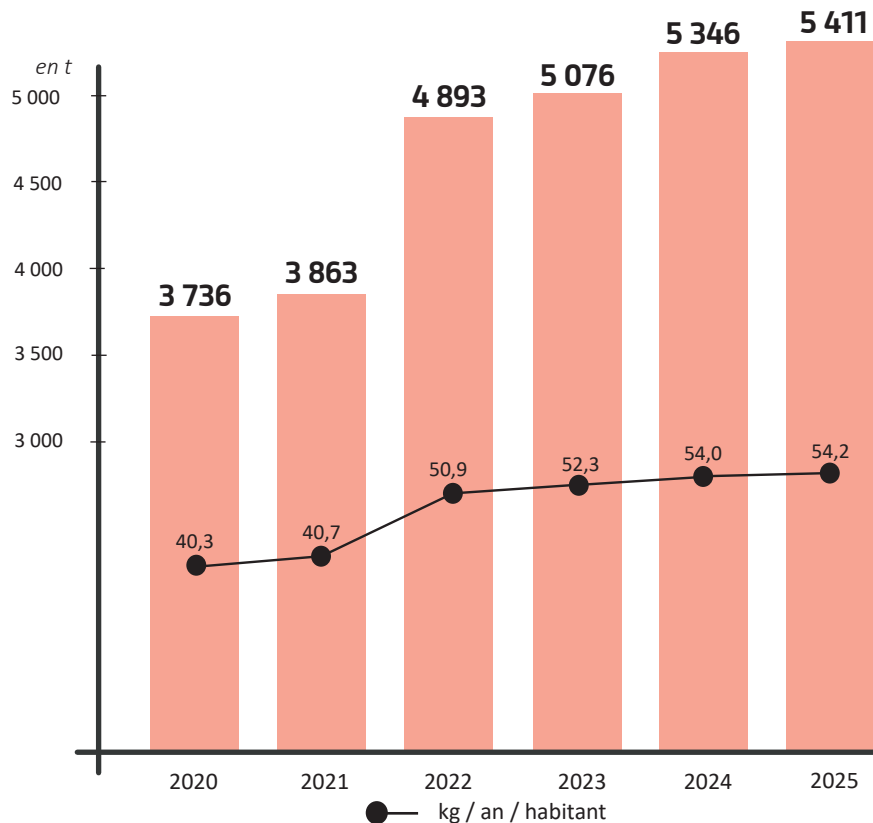
Évolution de la quantité d'emballages recyclables collectée (hors verre)

5 411 t

de déchets recyclables (hors
verre) collectées en 2025

54,2 kg/hab

= le ratio d'emballages triés (hors
verre) par habitant en 2025



Collecte séparée (verre, papier, journaux et textiles)

VERRE



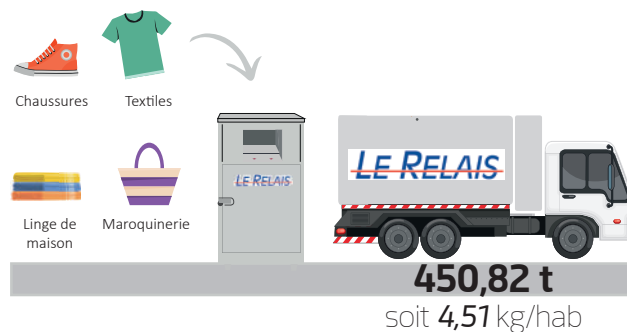
JOURNAUX



PAPIER



TEXTILES

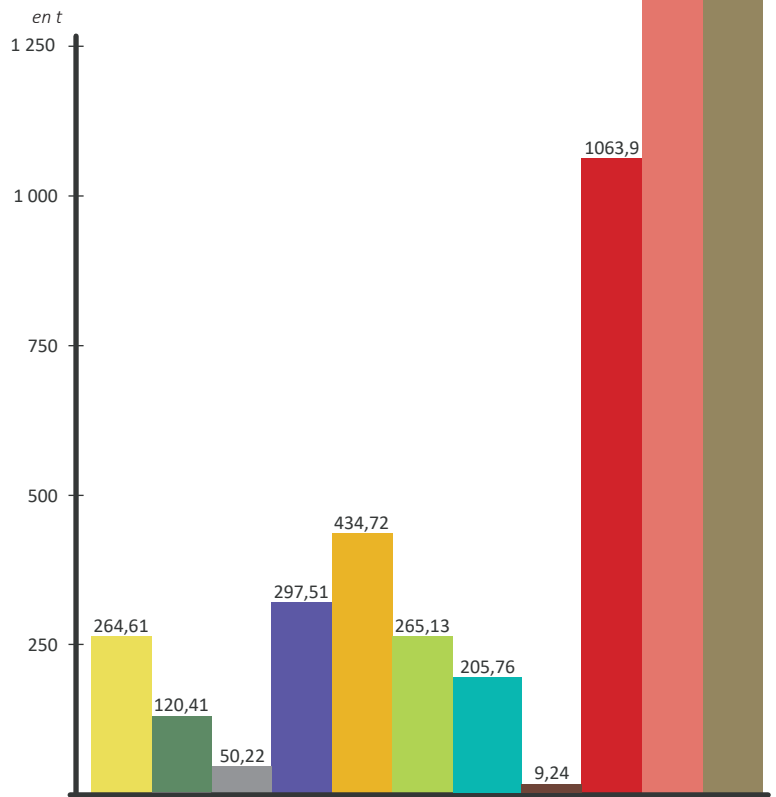


Répartition du recyclage par matériaux

En tonnes		2025
PET clair		264,61
ELA (briques de lait...)		120,41
EMR (cartonnettes)		1 387,62
Aluminium		50,22
Petits aluminiums		9,24
Acier		297,51
Plastiques		434,72
Gros de magasin (papiers souillés)		265,13
JRM (Journaux, revues, magazines)		1 387,61
Mix PE/PP		205,76
Refus		1 063,92
Total		5 411,28*

108,5 kg

c'est la quantité de recyclables
par habitant et par an en 2025
(emballages, papiers, journaux et
verre compris)



* Ce chiffre inclut les stocks triés. Les tonnes triées sont différentes des tonnes collectées (une partie des tonnages collectés en décembre sont ainsi triés en janvier de l'année suivante).

Erreurs de tri dans les emballages

Certains déchets jetés dans les bacs à couvercle jaune (emballages) n'ont rien à y faire. On parle d'erreurs de tri.

Après un sur-tri effectué par le prestataire, ces erreurs de tri sont ensuite acheminées jusqu'à l'usine de valorisation énergétique pour y être incinérées.

Sur-tri, transport et traitement : ces erreurs ont un coût pour la collectivité.

En 2025, ce **surcoût** s'élevait à **près de 190 000 €** (TGAP comprise).

Quelles sont les erreurs de tri les plus courantes ?

Au hit-parade des erreurs de tri les plus courantes :

- les **textiles sanitaires** (à jeter dans les ordures ménagères),
- les **jeux et jouets** (à déposer dans les locaux de réemploi en déchèterie),
- les **textiles, linges et chaussures** (à déposer dans les bornes Le Relais ou dans une recyclerie),
- les **restes alimentaires** (à jeter dans un composteur ou dans les ordures ménagères)...

19,6%

c'est le taux de refus en 2025



Collecte en déchèteries

Sept déchèteries sont présentes sur le territoire à **Combours, La Bouëxière, Liffre, Melesse, Montreuil-sur-Ille, Saint-Aubin-d'Aubigné et Tinténac.**

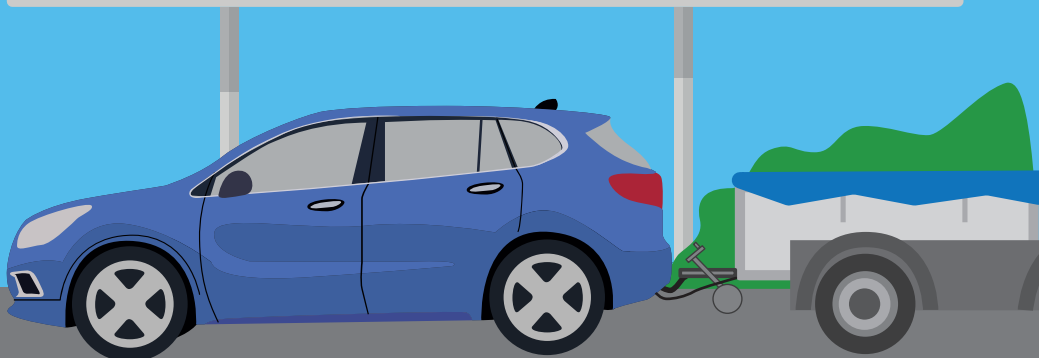
Elles sont gérées en régie pour le haut de quai. Pour le bas de quai, le SMICTOM a délégué la prestation au SMPRB.

Les déchèteries sont **fermées les dimanches et les jours fériés.**

TOUTE l'ANNEE	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Combours	X		X	X								
La Bouëxière	X		X	X	X	X						
Liffre							X	X				
Melesse	X						X	X				
Montreuil-sur-Ille	X	X	X	X	X		X	X				
Saint-Aubin d'A.	X		X	X								
Tinténac	X						X	X				

OUVERT
 X FERMÉ

Horaires d'ouverture : 9h-12h / 14h-17h*
 * Fermeture à 18h entre le 1^{er} avril et le 31 octobre



Accès autorisé pour les non-ménagers

Les **professionnels ou non-ménagers** (artisans, administrations, exploitants agricoles, commerçants, associations...) **sont autorisés** dans les déchèteries du territoire **sur présentation d'une carte d'accès**.

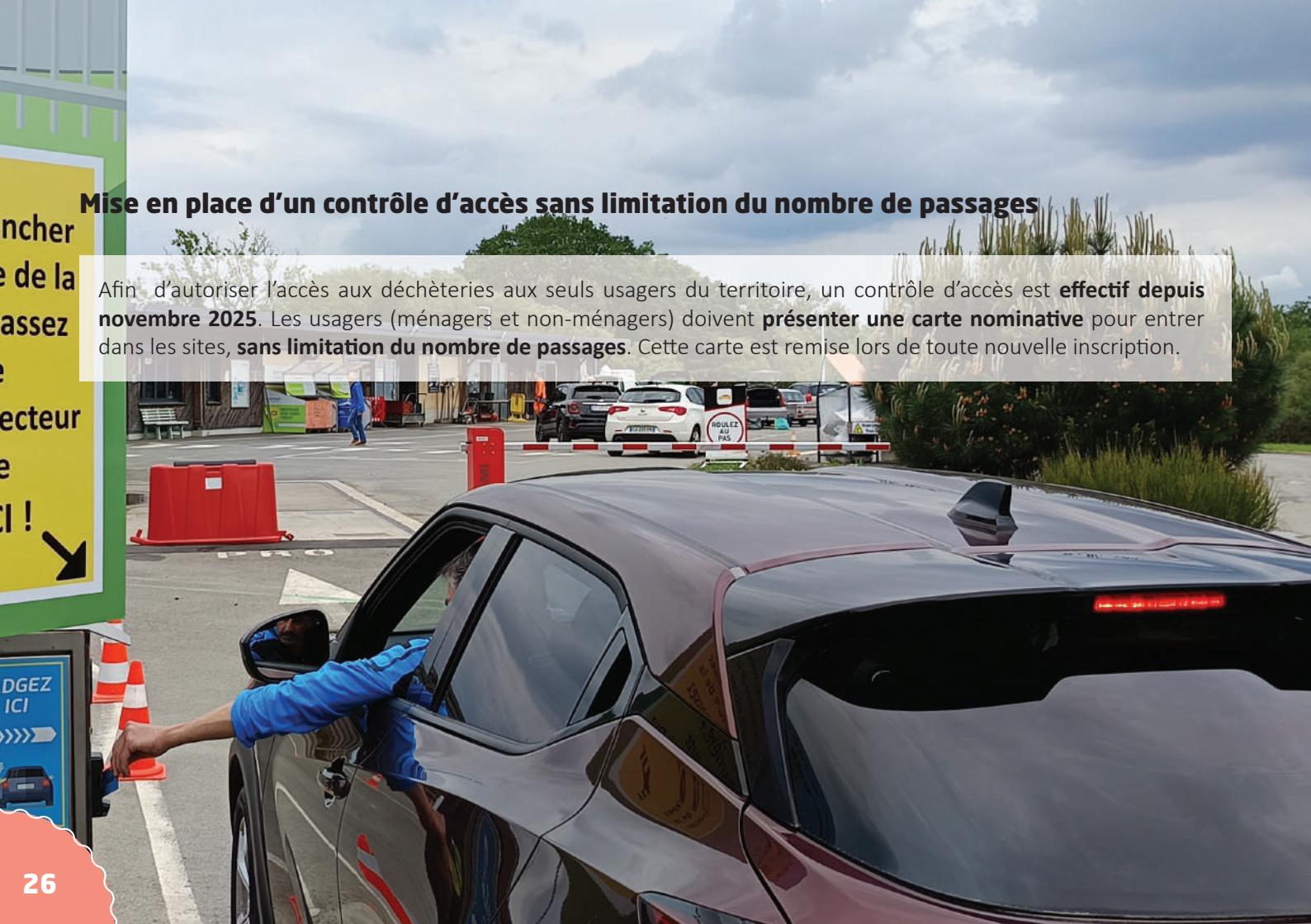
Les dépôts sont possibles aux tarifs suivants :

Nature du déchet	Tarifs 2025
Batteries, DEEE, cartons, bois, ferraille, gravats, plastiques durs, plâtre	Non facturés
Déchets toxiques	3 € par kg
Palettes et cagettes	25 € par m ³
Huiles de friture ou de vidange	1,50 € par litre
Polystyrènes	12,50 € par m ³
Végétaux	16 € par m ³
Tout venant/incinérables	Tout venant non-incinérable = 55 € par m ³ Tout venant incinérable = 40 € par m ³



Mise en place d'un contrôle d'accès sans limitation du nombre de passages

Afin d'autoriser l'accès aux déchèteries aux seuls usagers du territoire, un contrôle d'accès est **effectif depuis novembre 2025**. Les usagers (ménagers et non-ménagers) doivent **présenter une carte nominative** pour entrer dans les sites, **sans limitation du nombre de passages**. Cette carte est remise lors de toute nouvelle inscription.



Résultats en t

	Combourg	La Bouëxière	Liffré	Melesse	Montreuil-sur-Ille	St-Aubin d'Aubigné	Tinténiaç	TOTAL	Evolution 2024/2025	kg/hab /an
Ameublement (mélange REP)	124,62	0	128,18	0	0	69,6	128,56	450,96	- 60%	4,52
Ecomobilier (petits objets)	0,67	0,3	2,92	0,12	0,35	3,51	3,26	11,13	-	0,11
Amiante	0	0	14,8	0	0	4,6	5,34	24,74	-	0,25
Batterie	2,82	0	2,42	0	0	2,99	13,49	21,71	+ 74%	0,22
Bois A	90,57	0	97,52	0	0	52,24	97,6	337,93	-	3,38
Bois AB	0,38	313,8	0	545,16	223,32	7,48	0	1 090,14	-	10,92
Bois B	53,67	0	42,3	0	0	21,22	55,9	173,09	-	1,73
Bouteilles de gaz	0	0	0	0	0	0	1,43	1,43	-	0,00
Briques plâtrières	115,02	0	177,5	0	0	0	14,66	307,18	+ 177%	3,08
Calage PSE (polystyrène)	2,35	2,31	7,87	5,12	0	4,21	7,37	29,23	+ 61%	0,29
Cartons	176,32	84,41	196,54	158,74	48,8	121,26	174,13	960,2	- 1%	9,61
Déchets dangereux (hors ECODDS)	16,54	7,49	13,56	12,71	17,4	9,69	22,37	99,76	+ 11%	1,00
Déchets verts	1 803,9	885,26	1 500,62	1 630,8	521,18	1 114,68	2 055,87	9 512,31	- 15%	95,25
DEEE	186,73	58,62	134,03	110,49	46,22	101,47	206,51	844,09	+ 5%	8,45
Lampes	0,58	0,1	0,46	0,3	0	0,33	0,32	2,08	+ 41%	0,00
Néons	0,38	0,07	0,22	0,22	0	0,28	0,35	1,51	- 23%	0,00
EcoDDS	26,07	9,38	26,32	24,72	0	18,71	28,45	133,65	+ 11%	1,34
Ferrailles	341,53	98,98	223,14	159,04	69,64	176,82	356,98	1 426,13	+4%	14,28
Gravats	1 304,44	394,7	1 408,16	819,26	226,06	732,78	1 792,52	6 677,92	+ 7,3%	66,87
Gravats recyclables	0	46,3	505,04	8,7	0	432,12	0	983,22	+ 26%	9,84
Huiles minérales	11,88	4,77	7,65	6,3	3,42	7,92	8,77	50,71	+ 37%	0,51
Huiles végétales	0,99	0,61	1,71	2,61	0,81	1,6	1,58	9,91	+5%	0,01
Incinérables (incinérables + détourn.)	666,46	236,68	413,09	481,98	166,02	300,24	687,76	2 988,75	- 4%	29,93
Non incinérables	525	159,59	477,22	416,68	151,48	477,62	822,86	3 030,45	- 9%	30,35
Plâtre*	10,9	3,92	8,12	5,9	0	4,48	9,38	42,7	-	0,43
Piles	0,93	0,76	1,36	0,97	0,38	0,66	1,85	6,92	-18%	0,00
Textiles	18,15	8,38	42,11	13,32	3,89	23,22	24,02	132,25	+10%	1,33
REP PMCB	832,05	27,22	631,68	22,82	20,16	455,63	848,06	2 819,62	-	28,23
Extincteurs	0	0	0	0	0	0	0,01	0,01	-	0,00
TOTAL	6 446,51	2 388,41	6 113,91	4 518,27	1 521,43	4 189,31	7 499,46	32 677,3	+1%	327,22

* flux transféré vers la REP PMCB en février 2025.

Source : chiffres SMPRB

Briques plâtrières : déploiement à Combourg, Liffré et Tinténiac

Afin de valoriser toujours plus de déchets et de limiter l'enfouissement, les briques plâtrières (ci-dessous) sont collectées séparément dans **trois déchèteries : Combourg, Liffré et Tinténiac**.



Une benne spéciale pour les gravats recyclés

Un partenariat avec les entreprises **SOTRAV** (Liffré) et **Marc Environnement** (Tinténiac) permet de **recycler des gravats** (béton de déconstruction, parpaings, bordures, béton coulé et pierres naturelles) **dans certaines déchèteries**. Ces bennes permettent de **réaliser des économies sur les coûts de transport et de traitement**.

REP PMCB : pour une meilleure valorisation des déchets du bâtiment

Depuis février 2025, les déchèteries du SMICTOM Valcobreizh proposent de mieux valoriser les déchets issus des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (**REP PMCB**).

Dans les déchèteries dites « nouvelle génération » (**Combours, Liffré, Saint-Aubin d'Aubigné et Tinténia**), les déchets suivants sont collectés dans des contenants spécifiques :

- Le **plâtre complexe** (plaques de plâtre, dalles de plafond, plaques doublées ou isolées),
- La **laine de verre** et la **laine de roche**,
- Les **équipements en tissu et mousse de la maison** (canapés, tapis, couettes...).
- Les **plastiques durs** (articles de bricolage et jardinage en plastique de + de 80 cm, gaines en PVC, mobilier, jeux et jouets en plastique de + de 80 cm).
- Les **bois** (matériaux, mobilier, objets).

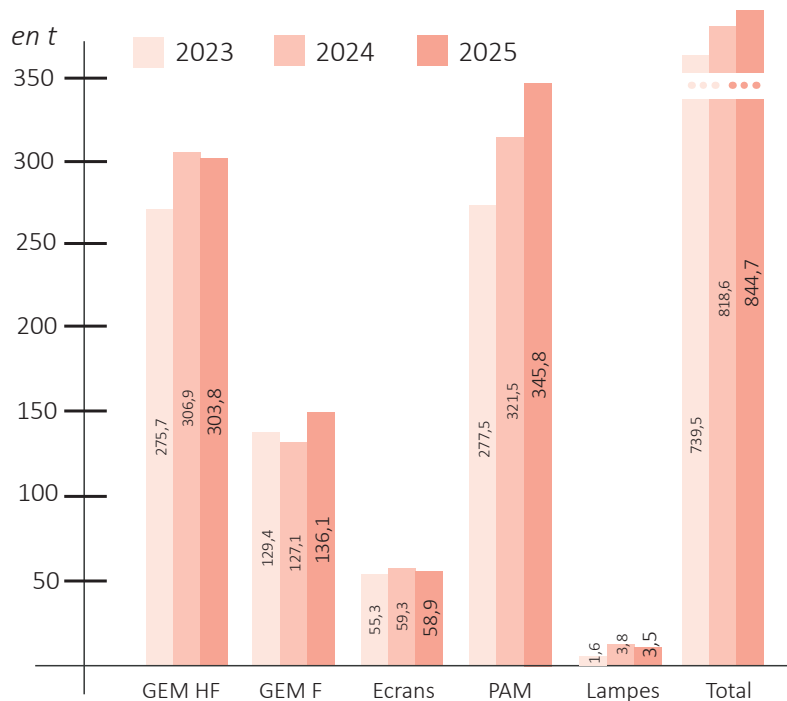
Dans les 3 autres déchèteries (**La Bouëxière, Melesse et Montreuil-sur-Ille**), faute de place, **seul le contenant pour le plâtre complexe est proposé**.

2 819 t

de déchets collectés en déchèterie
en 2025 concernant la REP PMCB



Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)



263 224

appareils
(GEM HF, GEM F, écrans, PAM)
collectés en 2025

40 023

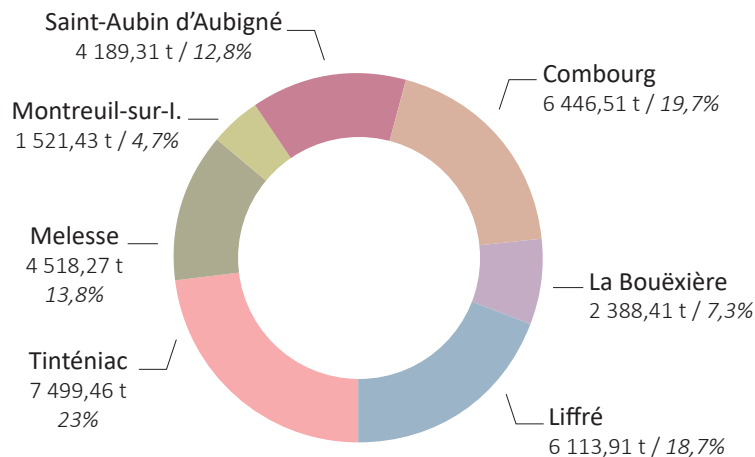
lampes collectées en 2025

GEM HF : Gros électro-ménager hors froid

GEM F : Gros électro-ménager froid

PAM : Petit appareil électro-ménager

Répartition des tonnages par déchèterie



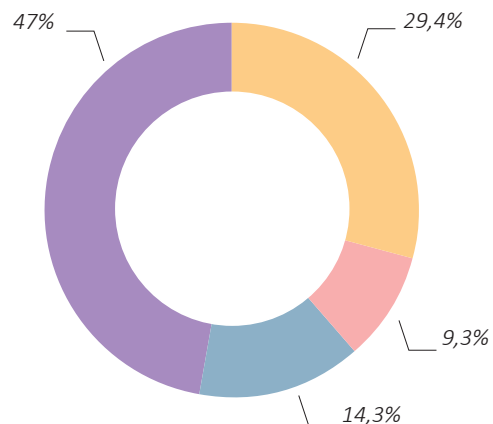
32 677 t

de déchets collectés en 2025
dans les 7 déchèteries

4 137

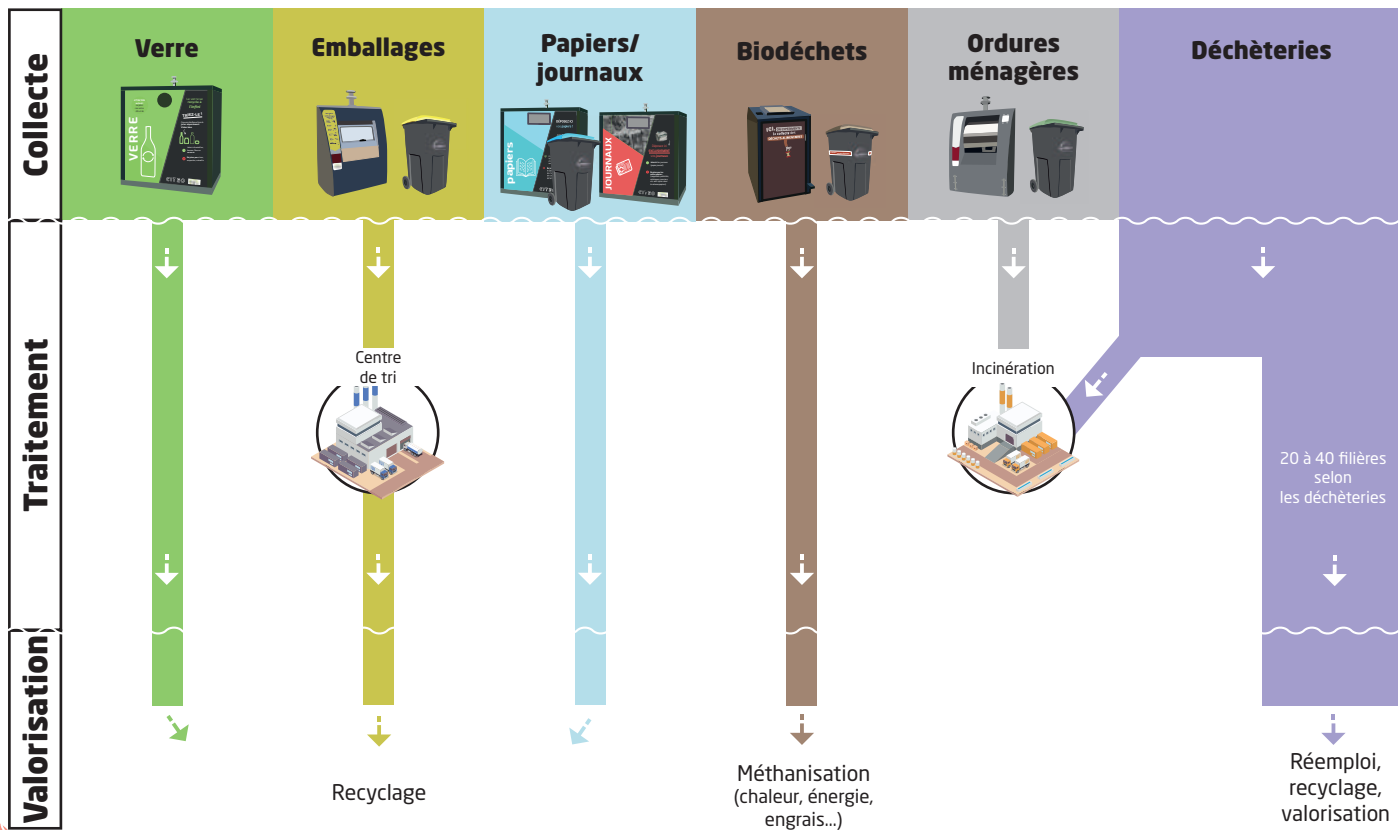
c'est le nombre de rotations
de bennes effectuées en 2025
dans les 7 déchèteries

Répartition par mode de traitement

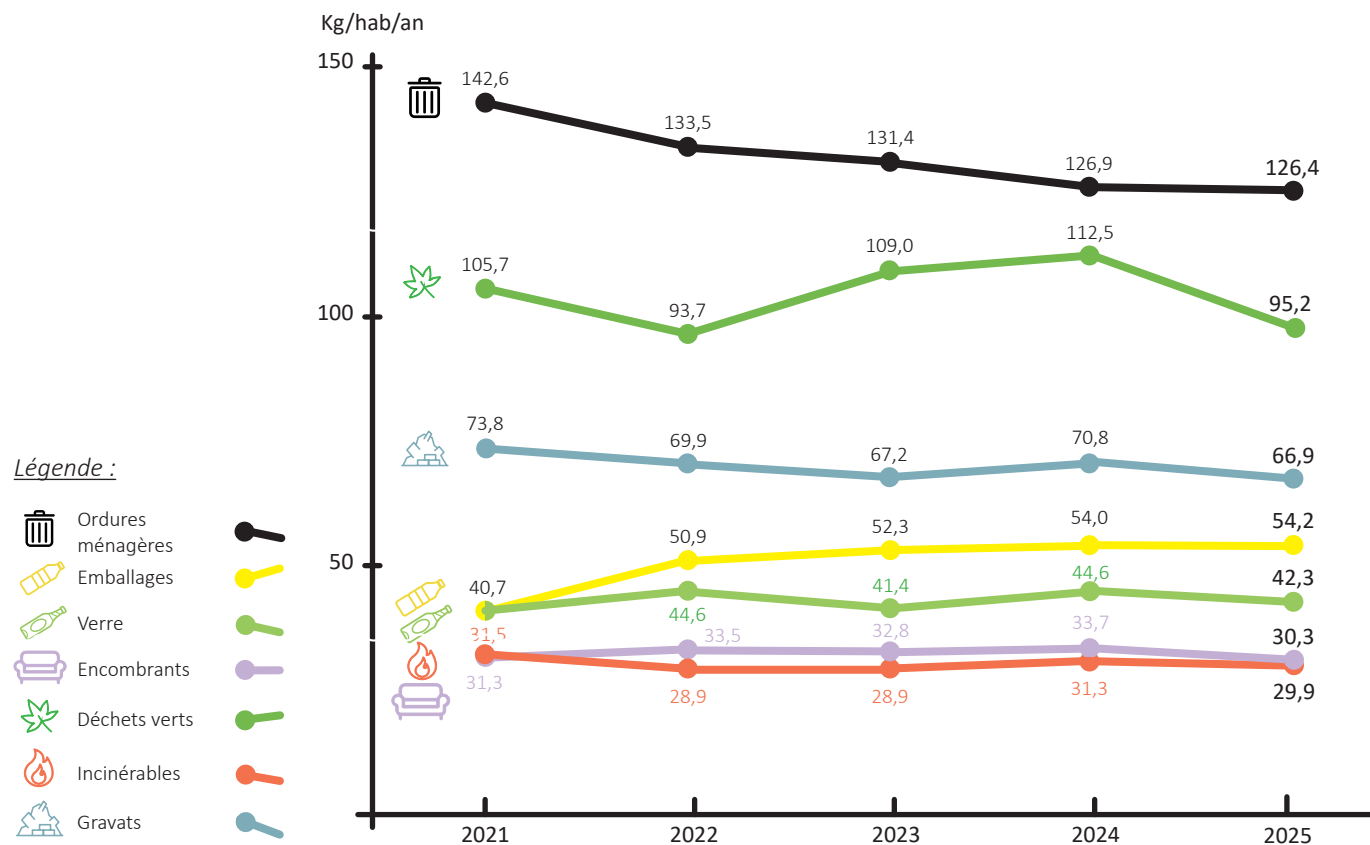


- valorisation matière
- amendement organique
- valorisation énergétique
- enfouissement

Le circuit de nos déchets



Évolution des principaux ratios (en kg/hab et selon le type de déchets)



3. PRÉVENTION DES DÉCHETS



PLPDMA : un programme pour réduire les déchets

En 2022, le Comité syndical du SMICTOM a approuvé le **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA) pour la période 2022-2027. Ce plan de réduction des déchets comporte 6 axes de travail, déclinés en une série d'actions dont certaines vous sont décrites dans les pages suivantes.

Le SMICTOM Valcobreizh se fixe des objectifs quantitatifs, qualitatifs et de gouvernance dans le cadre de son PLPDMA. Ces objectifs ambitieux doivent permettre d'ancrer en profondeur le changement des modes de consommation et de pratiques. La priorité est donnée à **la réduction des biodéchets d'origine alimentaire** de nos poubelles, grâce notamment au développement du compostage. D'ici 2027, **le PLPDMA ambitionne de réduire nos déchets de 73 kilos par habitant et par an par rapport à 2019.**

Les 6 axes :

- 1- Renforcer l'application du principe pollueur/ payeur.
- 2- Mettre en place le tri à la source des biodéchets et leur valorisation matière.
- 3- Développer le réemploi et la réutilisation.
- 4- Augmenter le taux de collecte et de recyclage des déchets recyclables.
- 5- Réduire à la source la production de déchets et accompagner le changement.
- 6- Suivre et évaluer les actions et les indicateurs.

Les objectifs :

- réduire les erreurs de tri des déchets,
- proposer une solution de tri à la source des biodéchets à l'ensemble des usagers et diffuser les pratiques de compostages individuels et collectifs,
- faire évoluer la redevance incitative,
- accompagner les changements de consommation pour réduire les déchets,
- développer le réemploi, la réparation et la réutilisation sur le territoire,
- tendre vers 100% de plastiques recyclés.

Compostage : une enquête pour connaître les pratiques

Afin de mieux connaître les pratiques de ses habitants en matière de compostage et de cibler ses actions, le SMICTOM a souhaité réaliser un état des lieux de la pratique du compostage par ses usagers. A cet effet, un enquête téléphonique a été réalisée en 2025.

En voici ce qu'il faut en retenir :

199

c'est le nombre d'usagers ayant répondu à l'enquête

60%

Des personnes interrogées ont affirmé composter



44%

des répondants déclarent composter depuis plus de 5 ans

80%

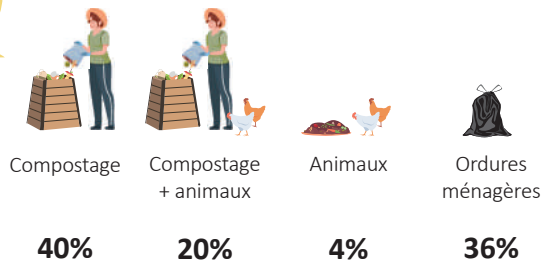
Des personnes interrogées ont indiqué composter avec un composteur



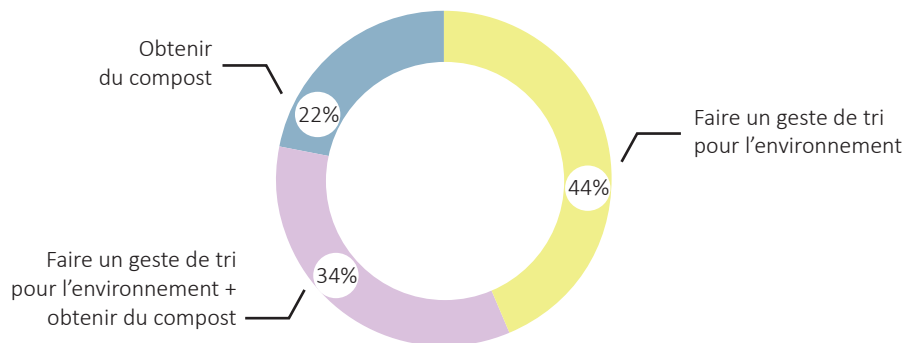
Les principaux objectifs de l'enquête :

- recueillir des informations sur les pratiques de compostage,
- connaître les freins au compostage,
- savoir si les habitants ont connaissance des offres du SMICTOM en matière de compostage.

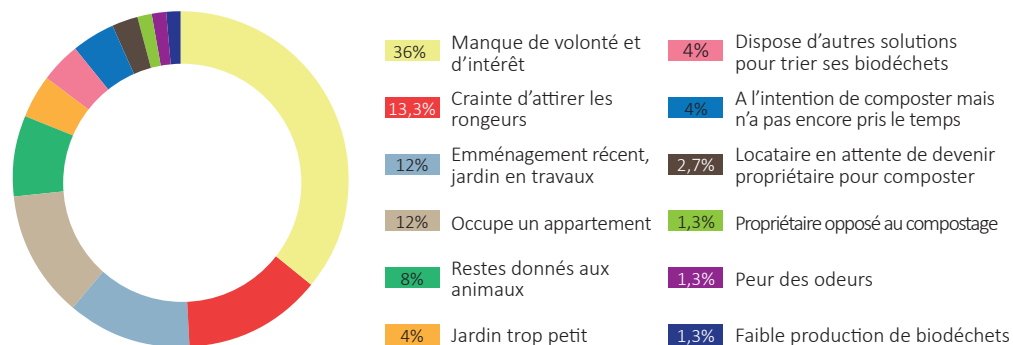
Mode de traitement des biodéchets :



Les motivations :



Les freins :



63%

des répondants déclarent connaître les offres du SMICTOM en matière de compostage

Et après ?

Les échanges avec les répondants ont permis de connaître les motivations mais aussi les freins à composter. Ainsi, la crainte des rongeurs constitue un élément important à la pratique du compostage. Il est apparu nécessaire de mettre à disposition de nouveaux outils pour aider à mieux composter.

C'est pour cette raison qu'en 2026, le SMICTOM propose à la vente des grilles anti-rongeurs ainsi que des brass compost.

Vente de composteurs et de lombricomposteurs



Afin d'accompagner les habitants du territoire à réduire le volume de leurs ordures ménagères, le SMICTOM poursuit sa campagne de ventes de composteurs et de lombricomposteurs à tarifs subventionnés.

Le SMICTOM propose l'achat d'un lombricomposteur. Vendu à tarif subventionné (50 €, vers et formation compris), le lombricomposteur est idéal pour les usagers n'ayant pas de jardin ou vivant en appartement. Le SMICTOM propose également des composteurs à **tarifs aidés** (150 l à 25 € ; 400 l à 25 € ; 600 l à 32 €) en déchèterie ou au siège du SMICTOM (sur réservation au préalable).

719

c'est le nombre de composteurs
vendus en 2025

18

c'est le nombre de lombricompos
teurs vendus en 2025

7

c'est le nombre d'aires de
compostage collectif installées
en 2025

Collecte séparée des papiers et des journaux

Tous les papiers se trient en apport volontaire sur le territoire du SMICTOM Valcobreizh depuis plusieurs années.

Les habitants ont la possibilité de déposer leurs papiers et journaux avec leurs emballages dans leur bac à couvercle jaune ou en points d'apport volontaire. Ce n'est pas une erreur de tri. Mais déposés dans **les colonnes spécifiques, papiers et journaux sont mieux valorisés et soutiennent les projets pédagogiques des écoles du territoire conventionnées avec le SMICTOM.**

Chaque année, le SMICTOM leur reverse **40 € par tonne de papier collectée en mélange et 70 € par tonne pour les journaux collectés séparément.**

Ainsi, **en 2025, plus de 22 000 € ont été reversés** aux associations de parents d'élèves conventionnées.



13 675 €

ont été reversés aux associations
de parents d'élèves en 2025
grâce à la collecte des papiers



8 373 €

ont été reversés aux associations
de parents d'élèves en 2025
grâce à la collecte des journaux

Collecte des coquilles vides en déchèterie

C'est une expérimentation qui s'est pérennisée. Fin 2022, le SMICTOM Valcobreizh a **expérimenté durant un mois la collecte des coquilles vides** (huîtres, coquilles Saint-Jacques...) dans les **déchèteries de Combourg, Liffré, Melesse et Tinténiaac**. En un mois, **plus de 3 tonnes** ont été collectées puis valorisées.

Face à ce succès, **la collecte a été étendue l'année suivante aux sept déchèteries et sur cinq mois (du 1^{er} novembre au 31 mars)**. Au total, ce sont environ 20 t de coquilles vides qui ont été collectées et valorisées.

Depuis, l'opération est renouvelée chaque année à la même période permettant de collecter **près de 25 t par an**. Les coquilles ont été broyées avec les déchets verts déposés en déchèteries pour en faire du compost.

25

c'est le tonnage estimé de coquilles vides collectées en déchèterie en 2024-2025

Vide-déchèterie : le réemploi comme priorité

C'est quoi, un vide-déchèterie ?

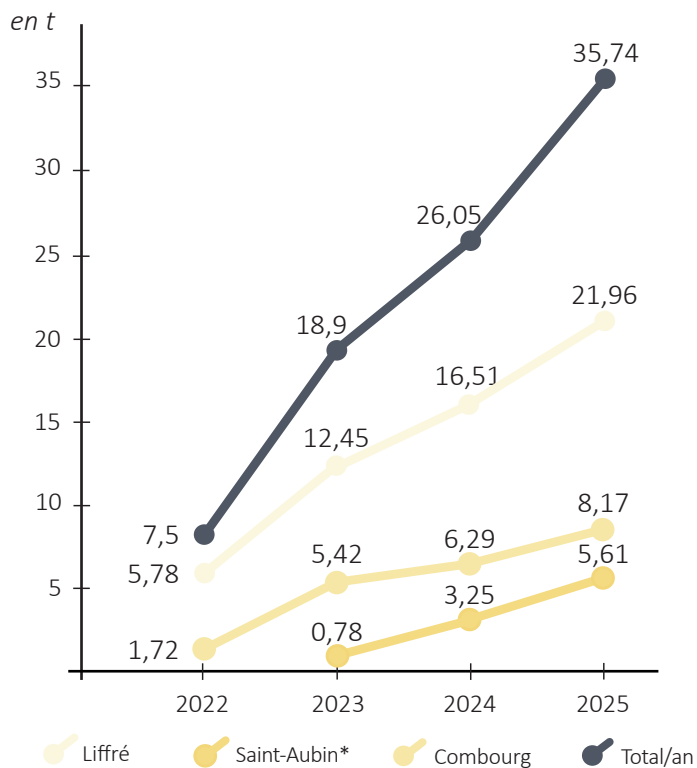
Chacune des déchèteries rénovées est équipée d'un local de réemploi où les usagers peuvent déposer des objets en bon état. **A Tinténiac**, le contenu du local est récupéré par la **communauté Emmaüs d'Hédé-Bazouges**, partenaire historique du SMICTOM.

Pour les déchèteries à **Combours, Liffré et Saint-Aubin d'Aubigné**, le SMICTOM Valcobreizh a créé un concept, celui de vide-déchèterie. **Il fonctionne comme un vide-grenier**. La seule différence ? **Les objets proposés à la vente à prix libres** (jouets, livres, décoration intérieure, articles de sport, CD, DVD...) **proviennent du local réemploi de la déchèterie**.

L'organisation de chaque événement est **confiée à une association locale**. En échange, **la recette lui est intégralement reversée**.



Tonnage évité par site de vide-déchèterie :



* A Saint-Aubin d'Aubigné, le 1^{er} vide-déchèterie a été organisé en 2023.

32

dates proposées en 2025

35,74 t

d'objets ont été sauvées de l'incinération ou de l'enfouissement

18 111 €

ont été reversés aux associations partenaires en 2025

Aide à l'acquisition de broyeurs à végétaux



46

demandes ont été reçues
et instruites depuis 2022

1 324 €

ont été alloués
à cette aide en 2025

Dans la perspective de **réduire les apports de déchets verts** de ses usagers en déchèteries et **favoriser l'usage de broyats de végétaux** par les particuliers, le SMICTOM Valcobreizh a mis en place en 2022 une **aide à l'achat de broyeurs à végétaux** pour ses usagers ménagers.

L'aide est **proportionnelle au nombre de foyers demandeurs**. Elle est fixée à 10% du prix d'achat TTC pour un foyer seul (aide plafonnée à 50 € TTC), à 20% du prix d'achat TTC pour un groupement de 2 foyers (aide plafonnée à 100 € TTC), et ainsi de suite jusqu'à 100% du prix d'achat TTC pour un groupement de 10 foyers et plus (aide plafonnée à 500 €).

Cette aide concerne **les broyeurs électriques et thermiques** conformes aux normes européennes.

Aide à l'acquisition de produits d'hygiène durables

142

demandes ont été reçues
et instruites en 2025

7 356 €

ont été alloués
à ces aides en 2025

58%

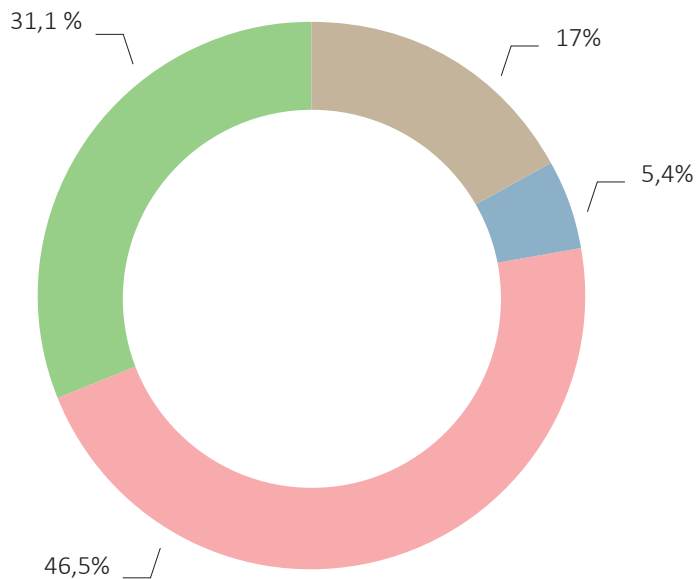
des demandes correspondaient à
un premier achat de
produits d'hygiène durable



4. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX



Résultat de la valorisation



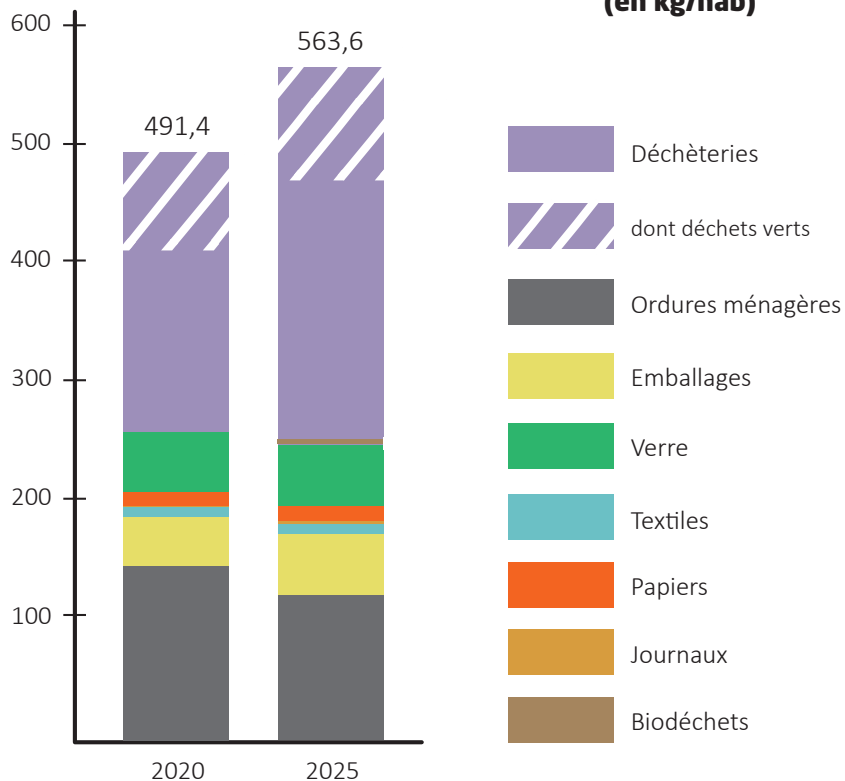
- valorisation matière (26 015,26 t)
- valorisation énergétique (17 371,48 t)
- amendement organique (9 512,31 t)
- enfouissement (3 030,45 t)

94,6%

des déchets collectés par le SMICTOM
Valcobreizh sont valorisés

Bilan matières

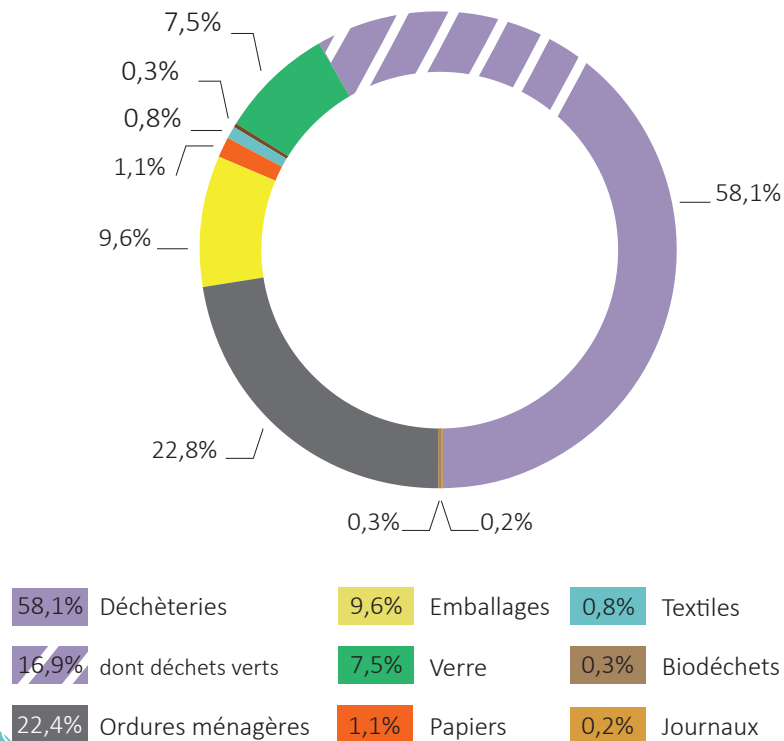
Évolution des déchets ménagers et assimilés (en kg/hab)



56 283,7 t

C'est la quantité de déchets gérés
par le SMICTOM en 2025
soit 563,6 kg de déchets ménagers
assimilés par habitant

Répartition par flux de déchets



58,1%

C'est la part des déchets collectés en déchèterie dans le total des déchets

19,5%

C'est la part des déchets issus de la collecte sélective (emballages, verre, papiers, textiles, biodéchets, journaux) dans le total des déchets

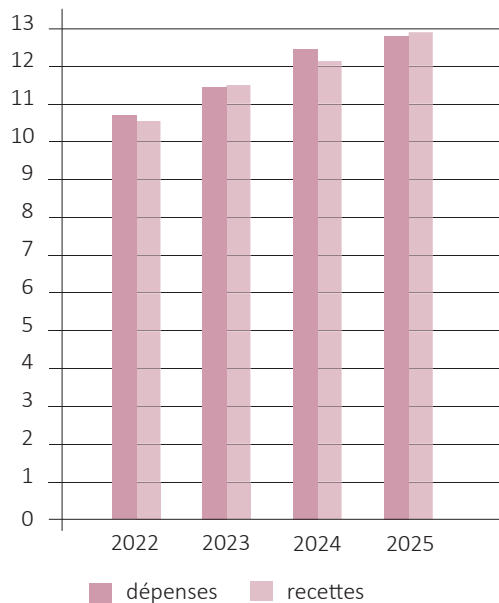
5. INDICATEURS FINANCIERS



Compte administratif

Fonctionnement

[en M d'€]



12,811 M d'€

de dépenses en 2025

12,964 M d'€

de recettes en 2025

dont 9 552 082,50 € liés aux redevances

	2022	2023	2024	2025
Dépenses (en €)	10 798 357	11 407 728	12 406 976	12 811 709
Recettes (en €)	10 579 243	11 415 343	12 171 792	12 964 770
Résultat net (en €)	- 219 113	+ 7 615	- 235 184	+ 153 061

Investissement

[en M d'€]



En 2020, le SMICTOM a contracté un prêt de 8,3 M d'€ pour l'ensemble de ses projets d'investissement pour les années à venir.

2 580 865 €

de dépenses en 2025

2 470 921 €

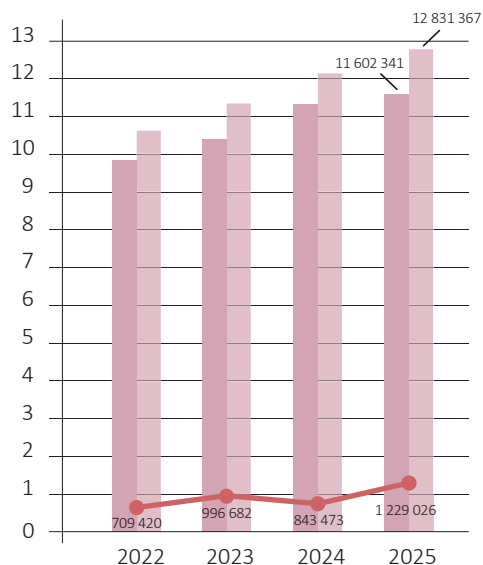
de recettes en 2025

	2022	2023	2024	2025
Dépenses (en €)	2 979 433	8 117 994	1 463 343	2 580 865
Recettes (en €)	2 185 472	4 324 454	1 796 919	2 470 921
Résultat cumulé (en €)	3 793 501	732 255	333 576	- 109 943

Capacité d'autofinancement brute / Dette

Capacité d'autofinancement brute [en €]

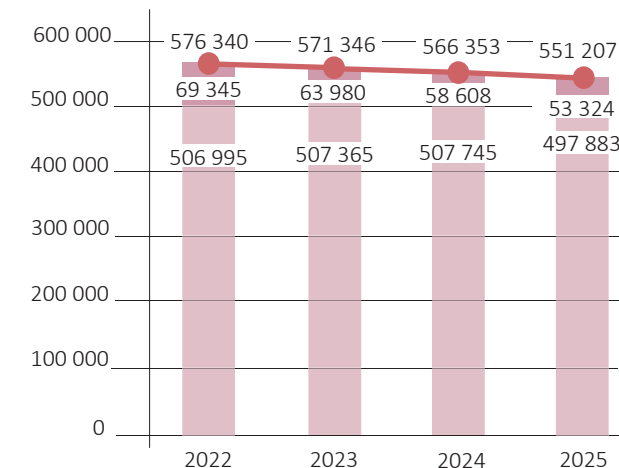
[en M d'€]



■ dépenses ■ recettes —●— capacité d'autofinancement brute

Capacité d'autofinancement brute = ensemble des ressources brutes dont dispose la collectivité à la fin d'un exercice.

Dette [en €]



■ Amortissement du capital de la dette (en €)
 ■ Intérêts des emprunts (en €)
 —●— Annuité de la dette (en €)

Coût net des prestations de collecte et d'élimination

En 2025, le coût du service par habitant s'est élevé à 93,70 € répartis comme suit :

Ordures ménagères résiduelles		Déchets recyclables		Déchèteries	
Dépenses	4 419 162,31 €	Dépenses	3 951 964,46 €	Dépenses	4 440 582,63 €
Recettes hors REOM	1 106 365,21 €	Recettes hors REOM	1 677 360,15 €	Recettes hors REOM	628 9629,51 €
Coût réel	- 3 312 797,10 €	Coût réel	- 2 274 604,31 €	Coût réel	- 3 811 620,13 €
Coût réel par habitant	33,03 €	Coût réel par habitant	22,68 €	Coût réel par habitant	38,00 €

TOTAL

Dépenses	12 811 709,40 €	Évolution des dépenses 2024/2025	+ 3%
Recettes hors REOM	3 412 687,87 €	Évolution des recettes hors REOM 2024/2025	+ 15%
Recettes REOM	9 552 082,50 €	Évolution des recettes 2024/2025	+ 4%
Coût réel	- 9 399 021,54 €	Recettes redevances 2024	9 193 090,00 €

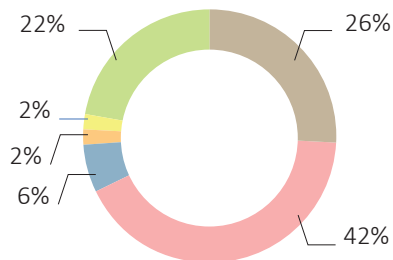
93,70 €

c'est le coût total net par habitant en 2025

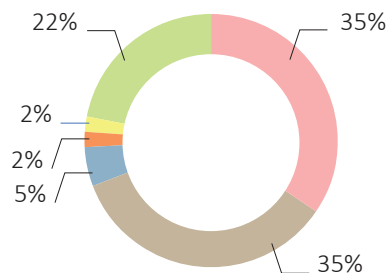
Ces données prennent en compte la population DGF (= 100 309 habitants en 2025).

Répartition des coûts suivant la nature

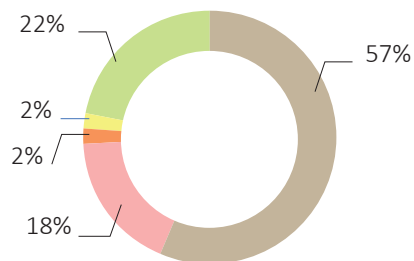
Ordures ménagères résiduelles :



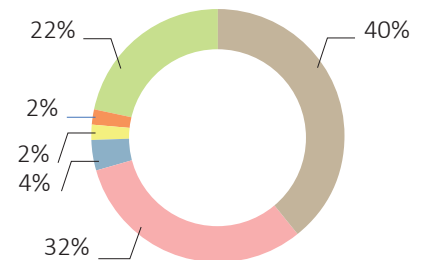
Déchets recyclables :



Déchèteries :



Global :



Collecte Traitement Pré-collecte Prévention Structure Communication

Indice breton de l'achat local : le SMICTOM bien placé

L'Indice breton de l'achat local a été développé dans le cadre du plan d'action en faveur de la re-localisation en Bretagne, en lien avec la **Charte «Je (re)localise mes achats en Bretagne»**.

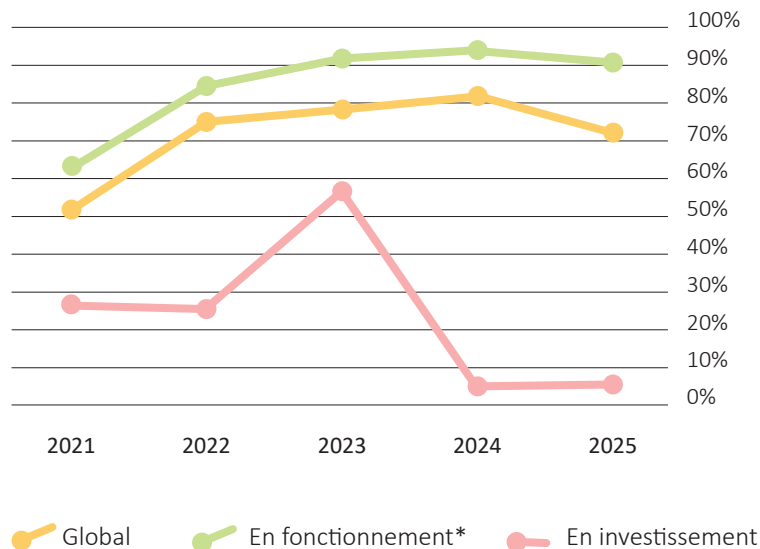
Cet outil simple permet au SMICTOM Valcobreizh de connaître la part de ses fournisseurs locaux dans l'ensemble de ses achats, en faisant le calcul des achats effectués en Bretagne, en France, en Europe et dans le reste du monde.

Ce qu'il en faut en retenir :

- Depuis 2021, le SMICTOM Valcobreizh a effectué un important effort de **relocalisation de ses achats passant globalement de 52% à 72%** (SM-PRB inclus),
- depuis trois ans, **les achats locaux représentent plus de 90% de l'ensemble des achats de fonctionnement**,
- suivant la nature de l'investissement, le SMICTOM Valcobreizh est dépendant de ses fournisseurs.

A noter également que les filières industrielles de traitement des déchets sont spécifiques.

Part des fournisseurs locaux dans l'ensemble des achats :



* Achats du Syndicat Mixte des Pays de la Rance et de la Baie inclus.



Redevance : fonctionnement et tarifs

Redevance ménagers 2025

La grille tarifaire poursuit un double objectif :

- **inciter les usagers à réduire leurs déchets** en présentant leur bac d'ordures ménagères à la collecte moins d'une fois sur deux en moyenne au cours de l'année afin de bénéficier **de la ristourne incitative** (10 €).

- **financer le service public des déchets, composé de coûts fixes** (collecte des déchets en porte à porte et en points d'apport volontaire, accueil en déchèterie...) **et de coûts variables**, de plus en plus élevés, dépendants de la production de déchets (transport, tri et traitement).

Tarifs 2025

Pour les usagers «ménagers», le montant de la redevance annuelle est fixé en fonction du nombre de personnes au foyer. La redevance est due pour tout logement meublé au 1^{er} janvier de l'année et adressée à l'usager.

			
1 occupant	2 occupants	3 occupants et +	Résidence secondaire
<u>124 €* ou 134 € (sans ristourne)</u>	<u>189 €* ou 199 € (sans ristourne)</u>	<u>258 €* ou 268 € (sans ristourne)</u>	<u>165 €</u>

* Avec ristourne incitative (d'un montant de 10 €), laquelle est obtenue en présentant son bac d'ordures ménagères à la collecte une fois sur deux (ou moins) entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année précédente (N-1).

Redevance non-ménagers 2025

La redevance des non-ménagers concerne les administrations publiques, artisans, commerçants, entreprises, exploitants agricoles et autres professions. Si la part fixe est identique, des tarifs distincts sont appliqués aux non-ménagers pour la part variable selon le territoire desquels ils sont issus (ex-SMICTOM des Forêts et ex-SMICTOM d'Ille et Rance).

Ex-SMICTOM des Forêts :

Part fixe	coût annuel du service pour tout professionnel	69 €
------------------	--	------

+

Montant variable par levée	collecte des déchets industriels assimilés aux ordures ménagères (bac à couvercle bleu ou gris)	5,94 € / levée pour un bac de 180 litres
		7,92 € / levée pour un bac de 240 litres
		11,88 € / levée pour un bac de 360 litres
		21,78 € / levée pour un bac de 660 litres
		25,41 € / levée pour un bac de 770 litres
	collecte du tri sélectif	inclus dans la part fixe

Ex-SMICTOM d'Ille et Rance :

Part fixe	coût annuel du service pour tout professionnel	69 €
------------------	--	------

+

Part variable	collecte des déchets industriels assimilés aux ordures ménagères sur 52 semaines	308 € pour un bac de 180 litres
		393,12€ pour un bac de 240 litres
		589,68 € pour un bac de 360 litres
		1 081,08 € pour un bac de 660 litres
		1 261,26 € pour un bac de 770 litres
	collecte du tri sélectif	Inclus dans la part fixe

Marché public attribué en 2025

Objet	Attributaire(s)	Date	Montant en € HT
Fourniture et livraisons de colonnes aériennes	UTPM Sarl Route de Noyon 02380 COUCY-LE-CHATEAU-AUFFRIQUE	12/25	391 796



6. BILAN ET PERSPECTIVES



Bilan

Un contrôle d'accès mis en place en déchèteries depuis le 2 novembre 2025

Afin de répondre à la **fréquentation de ses déchèteries par des usagers résidant hors de son territoire**, le SMICTOM Valcobreizh a travaillé pendant dix-huit mois pour la mise en place d'un **contrôle d'accès**, sans limitation du nombre de passages à ses équipements.

Une **étude menée en 2024** a défini ses modalités de mise en œuvre. Après de nécessaires travaux de voirie, **des barrières ont été installées dans quatre des sept déchèteries**. Elles sont entrées en fonctionnement le **2 novembre 2025**. Sur les trois autres déchèteries où la configuration du site ne permettait pas l'installation de barrières, **des ambassadeurs ont été déployés pour accompagner les usagers dans ces nouvelles conditions d'accès**.

En amont, **les cartes d'accès ont été envoyées par courrier aux usagers inscrits auprès des services du SMICTOM Valcobreizh** (ménagers et non-ménagers).



Biodéchets : neuf points d'apport volontaire expérimentés dans cinq communes

La **Loi AGEC** du 10 février 2020 prévoit l'**obligation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets** (déchets alimentaires) au 31 décembre 2023. Afin d'accompagner les usagers ménagers et non-ménagers, le SMICTOM encourage depuis de nombreuses années le compostage individuel et collectif.

Après avoir mis en place en septembre 2023 **une collecte sélective auprès des cantines et restaurants scolaires volontaires puis à d'autres non-ménagers** (EHPAD, restaurants...), le SMICTOM Valcobreizh a déployé, en 2025, des points d'apport volontaire biodéchets dans cinq communes agglomérées de plus de 2 000 habitants (**Combours, La Bouëxière, La Mézière, Melesse et Tinténia**). **Neuf abri-bacs** ont ainsi été installés dans des quartiers où l'habitat vertical prédomine. Au 31 décembre 2025, **plus de 220 foyers participaient à cette expérimentation**.



Non-ménagers : convergence de la part fixe à 69 €

En 2025, le SMICTOM Valcobreizh a procédé à la convergence des tarifs des ménagers. Les tarifs des foyers assis sur le volume du bac se sont alignés sur ceux **facturés selon la composition du foyer**. En 2025, le SMICTOM Valcobreizh a également aligné la part fixe des non-ménagers (69 €).

Perspectives

Une nouvelle déchèterie à La Bouëxière et à Melesse



Afin de tendre vers le zéro enfouissement, le SMICTOM poursuit son **plan de modernisation de ses déchèteries**. Fin 2022, les élus ont acté de la **réalisation de la future déchèterie de La Bouëxière**. Celle-ci sera créée **sur un nouveau site, à quelques centaines de mètres de l'actuel**. Les acquisitions foncières et les études ont été réalisées en 2023. Le permis de construire a été déposé en 2025. **Les travaux devraient démarrer fin 2026 pour une ouverture fin 2027**. Le plan de modernisation des déchèteries se poursuivra avec le **site de Melesse**. Le SMICTOM Valcobreizh a réalisé **les acquisitions foncières fin 2025 afin d'agrandir le site actuel**. **La déchèterie modernisée pourrait ouvrir fin 2027**.

Modernisation et décarbonation de la flotte de véhicules

350 000 km. C'est le nombre de kilomètres parcourus, chaque année, par les véhicules du SMICTOM Valcobreizh pour collecter les déchets de ses usagers. Soit 13 fois le tour du Monde.

Le SMICTOM a mis en place un **plan de renouvellement et de modernisation de ses véhicules**.

Dans cette optique, **une benne à ordures ménagères à cabine basse a été livrée au printemps 2026** pour les équipes de collecte de l'antenne de **Saint-Aubin d'Aubigné**.

Afin de limiter son empreinte carbone, le SMICTOM Valcobreizh a déjà fait l'acquisition ces dernières années de **trois bennes à ordures ménagères bioGNV**.

La réflexion se poursuivra ces prochaines années. Une étude est envisagée pour déterminer l'intérêt d'un éventuel passage à des solutions à hydrogène.



Un nouveau plan de prévention des déchets sur les rails

Adopté en 2022 par le comité syndical, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) prendra fin en 2027. Un **bilan des actions menées ces dernières années sera réalisé** afin de déterminer si les objectifs ont été atteints.

Elus, partenaires et services travailleront ces prochains mois à la rédaction du prochain programme de prévention des déchets.

Relation à l'utilisateur : un changement de logiciel métier programmé pour 2027

Engagé dans une **démarche d'amélioration continue de la fiabilité de la facturation et de la relation à l'utilisateur**, reposant notamment sur la **qualité des données usagers, bacs et points de collecte**, le SMICTOM a engagé un travail structurant de mise à jour et de consolidation de la base de données usagers. Il doit être poursuivi et sécurisé.

Une **étude technique** a été menée afin d'évaluer les besoins des services du SMICTOM (relation usager, facturation, bacs, levées...) et de comparer plusieurs offres logicielles. La collectivité souhaite poursuivre un projet de changement de logiciel dédié à la relation à l'utilisateur et à la facturation, projets à forts enjeux techniques, organisationnels et financiers.

Afin d'**opérer un changement de logiciel au 1^{er} janvier 2027**, un travail est mené en 2026 afin de **poursuivre et sécuriser la fiabilisation de la base de données usagers, bacs et points de collecte**. Ce travail comprend également un accompagnement opérationnel du changement de logiciel pour la relation à l'utilisateur et la facturation.

Au siège, à Tinténiac, un parc solaire à l'horizon 2026

Inexploité et inexploitable depuis la fin des années 1990, **l'ancien site d'enfouissement des déchets du site de Tinténiac accueillera un parc solaire sur 3 800 m².**

Porté par le syndicat départemental de l'énergie (SDE35), Breti Sun, Énerg'iv et le SMICTOM Valcobreizh, **ce champ photovoltaïque devrait être mis en service fin 2026.**



Ce document est édité par :

SMICTOM Valcobreizh - 1, La Lande 35190 TINTENIAC

Téléchargeable sur : valcobreizh.fr | Contact : communication@valcobreizh.fr

